

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 05 décembre 2023**

Délibération n°112

Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de La Réunion.

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à dix-sept heures, sur convocation individuelle en date du 29 novembre 2023, dématérialisée et affranchie le 29 novembre 2023, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la mairie annexe de la Rivière sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Claudie TECHER M. Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ³ M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Ludivine IMACHE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU ⁴ Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY ¹ M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Alix GALBOIS ²	M. Thibaud CHANE WOON MING M. Romain GIGANT Mme Leila OULAMA M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN	Mme Yannicke SEVERIN M. Sylvain ARTHEMISE M. Jérémy TURPIN Mme Linda MANENT Mme Claudie TECHER	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹ Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY est arrivée dans la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°93

² M. Alix GALBOIS est arrivé dans la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°100

³ Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de la délibération n°122 relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASSL

⁴ M. Bernard MARIMOUTOU a quitté momentanément la salle des délibérations lors du vote des délibérations n°122 et 123

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérémy TURPIN a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°92	26	5	14		31	0	0
Pour les délibérations n°93 à 99	27	5	13		32	0	0
Pour les délibérations n°100 à 121	28	5	12		33	0	0
Pour la délibération n°122	28	5	13	1	31	0	0
Pour la délibération n°123	28	5	13		32	0	0
Pour les délibérations n°124 à 127					Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA
Juliana M'DOIHOMA

 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal – Séance du 5 décembre 2023 Délibération n°112	Direction Générale des Services
	Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Ville et la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) de La Réunion	Direction du Développement Social

I - RAPPORT DE PRESENTATION

Exposé des motifs

Le présent rapport a pour objet l'approbation de la nouvelle Convention territoriale globale (CTG) entre la Ville de Saint-Louis, la Caf de la Réunion et l'intercommunalité pour une durée de cinq ans (2023 à 2027).

La convention territoriale globale (CTG) est un outil stratégique qui permet à la commune de définir une politique publique volontariste d'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes en œuvrant à la structuration d'une offre de services diversifiées dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et de développement d'une offre de service public permettant de mailler le territoire et contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Cette politique publique souhaite également contribuer à la conciliation de la vie personnelle, professionnelle et sociale des familles, ainsi qu'au développement d'une parentalité plus épanouie.

Pour mettre en place ce projet ambitieux, la Ville de Saint-Louis s'engage dans un partenariat avec la CAF de La Réunion. En effet, la Convention territoriale globale est une démarche stratégique partenariale qui consiste à décliner au plus près des besoins des habitants du territoire, une multitude de services dans des champs d'intervention partagés par la Caf et la Commune de Saint-Louis. Elle s'inscrit dans la déclinaison des schémas départementaux des services aux familles (SDSF).

Pour élaborer son projet de CTG, la Commune a réalisé un diagnostic partagé de son territoire à l'occasion de l'analyse des besoins sociaux (ABS) de la population, en associant les acteurs locaux (services municipaux, partenaires institutionnels, associatifs et privés). Ce diagnostic a permis d'identifier les forces et les faiblesses du territoire, ainsi que les besoins et les attentes des familles. Il a également mis en évidence les axes d'amélioration possibles et les leviers d'action à mobiliser. Conséquemment à ces travaux préalablement engagés, des priorités d'action sociale ont été dégagées grâce aux échanges avec l'ensemble des partenaires publics et privés œuvrant avec la Caisse des allocations familiales (CAF).

La CTG est une convention cadre entre la Ville de Saint-Louis, la CAF et le CIAS qui pour but de formaliser les enjeux et objectifs de politique publique partagés entre les deux institutions sur l'ensemble de leurs champs d'intervention, pour développer les services aux familles.

Accord politique, elle concrétise un partenariat global cohérent pour une durée de cinq ans (2023-2027), sur l'ensemble des champs d'intervention de la CAF en soutien à l'exercice des compétences municipales : petite enfance, enfance, jeunesse, accompagnement social, animation de la vie sociale, accès aux droits, parentalité. Ce faisant, elle permet de disposer d'un accord unique et global, là où cohabitent aujourd'hui de nombreux dispositifs et conventionnements.

Les axes et objectifs stratégiques qui s'inscrivent dans la convention constitueront le socle pour l'élaboration ultérieure de conventions de financement. Ils sont pleinement en accord avec les

orientations politiques de la municipalité : développement de l'offre, ~~lutte contre les inégalités~~, soutien à la parentalité, services publics de proximité, émancipation des jeunes, politique ciblée sur les transitions et en particulier sur l'adolescence, équipements publics accessibles, ...

Conséquences

La circulaire 2020-01 de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), fixe la Ctg comme unique contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et la Caf, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle remplace les contrats enfance jeunesse (Cej) de Saint-Louis arrivée à échéance en décembre 2021 et la première CTG arrivée à son terme en décembre 2022.

Le diagnostic partagé et les commissions thématiques « Allon Kozé de la Ctg » du 10 août 2023 ont permis de dégager deux axes d'interventions prioritaires :

- **Axe 1 : Garantir un accès effectif et généralisé aux droits, prestations et services sociaux**
- **Axe 2 : Faciliter l'accès à une offre de services diversifiée et adaptée au parcours de vie singulier des familles**

Pour répondre aux ambitions identifiés du nouveau projet territorial qui donnera lieu à la signature de nouvelle convention territoriale globale de services aux familles, les 4 objectifs stratégiques ont été déclinés sur chaque axe d'intervention ainsi qu'un programme de 45 actions intégrant un plan de financement prévisionnel et partenarial qui fera l'objet d'un pilotage spécifique entre la Commune et la CAF et qui sera animé par le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), acteur clé de l'action sociale communale.

II - PROJET DE DELIBERATION

Vu,

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les articles L.263-1, L.223-1, L.227-1 à 3 du Code de la Sécurité sociale,

Le Code de l'action sociale et des familles,

L'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales,

La Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales,

Considérant que la signature de la Ctg permettra le maintien, la création et l'extension de l'offre de services aux familles en lien avec les objectifs partagés de la Caf et de la Commune de Saint-Louis.

Considérant que, le maintien sur le territoire de compétence des financements versés au titre de l'ancien CEJ pour les services existants.

Considérant que le Conseil est habilité à décider.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le programme d'actions et les moyens prévisionnels mobilisés par les partenaires annexés à la convention.

Annexes 2 et 3 : plan d'actions et moyens prévisionnels mobilisés

Axe 1 :				
Garantir un accès effectif et généralisé aux droits, prestations et services sociaux				
1. Construire une stratégie locale structurante en matière d'accès aux droits et aux services.				
N°	Actions	État	Échéances	Porteurs
1	Co-contractualiser dans le cadre du PTI-PDI	Nouvelle action	2023	Ville
2	Cartographie du parcours d'accès aux droits et aux services	Nouvelle action	2024	CCAS
3	Territoire Zéro Non-Recours aux droits	Nouvelle action	2023-2026	Ville
4	Chargés de coopération CTG	Renouvellement	2023-2027	CCAS
5	Schéma Unique Des Solidarités SUDS	Nouvelle action	2024	Ville
6	Coconstruire un service public de la petite enfance proches des usagers (SPPE).	Nouvelle action	2024- 2025	Ville
2. Renforcer des services d'accès aux droits de proximité pour des familles fragilisées et éloignées.				
7	Village itinérant d'accès aux droits	Nouvelle action	2024	CCAS
8	Kiosques d'accès aux droits et à l'information (KADI)	Nouvelle action	2024-2026	CCAS
9	Accès aux droits des locataires sociaux	Nouvelle action	2024-2026	Associations
10	Accès aux droits des travailleurs indépendants, artisans, petits commerçants, agriculteurs	Nouvelle action	2024-2026	Ville/Chambres consulaires
3. Offrir un service d'accueil physique mutualisé, attentionné, moderne et accessible.				
11	Maison des solidarités de Saint-Louis	Nouvelle action	2024	CCAS
12	Maison des solidarités de la Rivière Saint-Louis	Nouvelle action	2025	CCAS
13	France services et FS itinérant	Renouvellement	2023-2026	CCAS
14	Plateforme téléphonique d'information et de services	Nouvelle action	2024	CCAS
4. Amplifier la coopération en vue de structurer une offre de services numériques accompagnés adaptés.				
15	Application mobile d'accès aux droits	Nouvelle action	2024	CCAS
16	Portail d'information, d'accompagnement et de suivi des situations sociales	Nouvelle action	2025	CCAS

	et des AAD.			
17	Simulateur de droits et d'aides sociales locales	Nouvelle action	2024	CCAS

Axe 2 :				
Faciliter l'accès à une offre de services diversifiée et adaptée au parcours de vie singulier des familles				
1. Faciliter l'accès de toutes les familles à un mode de garde				
N°	Actions	État	Échéances	Porteurs
18	Création de 200 places d'accueil en PSU	Nouvelle action	2024-2027	CIAS
19	Création d'une Plateforme d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité (La PLAS)	Nouvelle action	2023/2024	CCAS
20	Favoriser l'accompagnement des Assistants Maternels via le Relais Petite Enfance itinérant (RPE)	Renouvellement	2023-2027	CIAS
21	Accompagner la mise en œuvre du Babybus itinérant	Nouvelle action	2024-2027	CIAS / CCAS
22	Généralisation continue de l'expérimentation AVIP	Nouvelle action	2024-2027	CIAS
2. Développer et renforcer les structures et les actions qui participent à accompagner les parents dans leur quotidien ou dans des moments de fragilité				
23	Lieu d'Accueil Enfants Parents	Renouvellement et développement	2023-2027	CCAS
24	Ludothèque	Renouvellement	2024-2027	CCAS
25	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité	Renouvellement	2023-2027	CCAS
26	Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité de l'élémentaire à la secondaire	Renouvellement	2023-2027	CDE et associations
27	Créer une passerelle entre les familles et l'école : les Classes Passerelles	Renouvellement et développement	2023-2027	CDE
28	Soutenir les parents en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence : Aide à Domicile (AAD)	Renouvellement	2023-2027	CAF
29	Déployer une offre modulable de services de la naissance à l'adolescence (parcours naissance, parcours séparation, ateliers futurs papas)	Renouvellement	2023-2027	CAF et CGSS

30	Préfiguration d'un centre social adossé à la Maison des Solidarités	Renouvellement	2024-2027	CCAS
31	Préfiguration du CS de la Rivière Saint-Louis	Renouvellement	2026-2027	Ville
32	Favoriser l'émergence des espaces de vie sociale	Renouvellement et développement	2023-2027	Ville/CCAS
3. Améliorer les conditions et la qualité de vie des familles saint-louisiennes				
33	Favoriser les opérations d'amélioration légère de l'habitat et du cadre de vie	Nouvelle action	2024/2025	CCAS/CAF
34	A l'abri des maux : expérimentation du pack « nouveau départ »	Nouvelle action	2024	CCAS
35	Maintien et création d'Épicerie Sociale et Solidaire	Renouvellement + développement	2024-2027	CIAS et CCAS
36	Du lien social à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA Majoré	Renouvellement	2023-2027	CAF
4. Structurer une offre de service permettant de renforcer l'épanouissement et la prise d'autonomie des jeunes				
37	Favoriser l'émergence de la PS Jeunes à Saint-Louis	Nouvelle action	2024-2027	CCAS, CDE, Ville
38	Maintien et développement des ALSH (périscolaire, extrascolaire et ados)	Renouvellement + développement	2023-2027	CDE
39	Faciliter le départ en vacances des jeunes	Nouvelle action	2023-2027	CDE, Structures AVS
40	Favoriser la création de lieux et d'espace ressource pour les jeunes	Nouvelle action	2023-2027	CDE, Structures AVS
41	Contribuer au développement des activités ALSH dans le cadre du PEDT	Nouvelle action	2024-2027	Ville de St-Louis (CDE)
42	Maintien des formations BAFA-BAFD	Renouvellement	2024-2027	CDE
43	Soutenir les actions d'accompagnement individuels et collectifs des familles portées par la Caf dans le cadre des parcours de vie	Renouvellement	2024-2027	CAF
44	Soutien des actions de la cité éducative	Nouvelle action	2024-2027	CAF
45	Soutien des actions de la cité de l'emploi	Nouvelle action	2024-2027	CAF

Article 2 : d'approuver la convention de partenariat dite CTG entre la Ville et la Caf de la Réunion.

Annexe 1 : convention de partenariat

Article 3 : de déléguer l'animation et le suivi du plan d'actions au CCAS de Saint-Louis.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes afférents à la démarche de Convention Territoriale Globale.

Vote : 33 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**